

## **PRIX JEUNE CHERCHEUR 2019**

Dans le cadre de son soutien au rayonnement de la recherche de l'Université Paris Dauphine - PSL, la Fondation Dauphine a créé le Prix Jeune Chercheur de la Fondation Dauphine, financé grâce au soutien de l'entreprise Accuracy.

Le Prix sera remis lors de la conférence donnée par Pierre- Benoît JOLY (Directeur de recherche à l'INRA, directeur de l'Institut Francilien Recherche, Innovation, Société (IFRIS) et du Laboratoire d'Excellence (Labex) SITES) qui aura lieu le lundi 25 novembre 2019.

Le Prix Jeune Chercheur 2019 de la Fondation Dauphine s'adresse aux docteurs de l'Université PSL ayant préparé leur thèse à l'Université Paris Dauphine - PSL et soutenu entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 qui ont été proposés, par leur jury de soutenance, au prix de thèse.

Le Comité scientifique de la Fondation Dauphine souhaite récompenser avec ce Prix Jeune Chercheur jusqu'à 5 jeunes docteurs dauphinois pour leur parcours doctoral. La sélection reposera sur les critères croisés suivants : l'excellence de la thèse, le positionnement du sujet par rapport aux sciences de la décision et des organisations, le niveau d'interdisciplinarité de la recherche menée, le caractère international du parcours ainsi que l'implication dans la vie scientifique de la discipline et du centre de recherche.

Le montant du prix est de 2 000 euros et ne sera remis qu'aux lauréats présents.

Pour faire acte de candidature, il convient d'adresser un dossier de candidature complet par mail à [linda.arbane@dauphine.psl.eu](mailto:linda.arbane@dauphine.psl.eu) comportant sous forme de fichiers PDF uniquement :

- un résumé complet de la thèse de 10 à 20 pages ;
- une copie des deux pré-rapports et du rapport de soutenance ;
- la liste des publications à jour indiquant les publications soumises et les publications acceptées - les publications issues de la thèse seront signalées précisément ;
- le CV du candidat ;
- une lettre de candidature faisant apparaître les éléments saillants du dossier ;
- une lettre motivée du directeur de thèse ;
- une lettre motivée du directeur du centre de recherche.

L'ensemble de ces documents doit parvenir à l'adresse électronique indiquée ci-dessus au plus tard le mercredi 23 octobre à midi.

Le règlement du Prix Jeune Chercheur est consultable sur [www.fondation-dauphine.fr/recherche](http://www.fondation-dauphine.fr/recherche).